Envoyé en préfecture le 24/05/2022
Reçu en préfecture le 24/05/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220520-DEL2022_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2022-25

COUT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ETAPS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE 2021

Le Douze Mai 2022 à 10 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents et pouvoirs : 22
Quorum : **16**
Date de convocation : 5 Mai 2022

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Madame MARTIN Valérie - Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Châlette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Madame MELZASSARD Corinne – Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé - Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Madame TESSIER Muriel - Conseillère Municipale de Darvoy
- Madame MARTIN Pauline - Présidente de la Communauté de Communes des Terres du val de Loire
- Monsieur LACROIX Bruno – Adjoint au Maire de Fleury les Aubrais
- Madame FLEURY Line – Vice-Présidente du Conseil Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- Monsieur PELLE Jean-Michel	à	Madame GALZIN Florence
- Madame DURAND-GABORIT Anne	à	Madame MARTIN Pauline
- Monsieur RAT Emmanuel	à	Monsieur NIEUVIARTS Hervé
- Monsieur HARDOUIN Patrick	à	Madame MARTIN Valérie
- Monsieur CHOUIN Stéphane	à	Madame FLEURY Line
- Monsieur NERAUD Frédéric	à	Madame MELZASSARD Corinne
- Monsieur CAMMAL Francis	à	Monsieur TURPIN Joël
- Monsieur JACQUET David	à	Monsieur BRICHARD Gérard

Envoyé en préfecture le 24/05/2022
Reçu en préfecture le 24/05/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220520-DEL2022_25-DE

Madame BELLANGER Christelle, assurant l'intérim du Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était absente et excusée à la réunion.

Madame Valérie MARTIN, Vice-Présidente, expose qu'en 2021 le centre de gestion du Loiret a organisé l'examen professionnel d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) principal de 1ère classe.

Il convient de fixer le coût total de l'examen professionnel et le coût par lauréat afin de pouvoir récupérer les sommes engagées par le centre de gestion du Loiret auprès des centres de gestion conventionnés et auprès des collectivités susceptibles de recruter des lauréats.

Au terme des opérations, et l'ensemble des frais inhérents ayant été réglés, il est proposé de fixer le coût total de l'examen professionnel à 11 338,89 € et le coût par lauréat à 404,96 € comme retracé dans le tableau ci-joint.

Approuvé à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 20 MAI 2022

La Présidente

Florence GALZIN

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
20 avenue des Droits de L'Homme, BP 91249, 45002 ORLÉANS CEDEX 1
Tél : 02.38.75.85.45 / **Fax** : 02.38.75.85.46 / **Site internet** : www.cdg45.fr

Envoyé en préfecture le 24/05/2022
Reçu en préfecture le 24/05/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220520-DEL2022_25-DE

examen professionnel d'ETAPS principal de 1ère classe - session 2021	
NOMBRE TOTAL DE CANDIDATS PRESENTS A LA 1ère EPREUVE	**15** PRESENTS
NOMBRE TOTAL DE CANDIDATS LAUREATS	**8** LAUREATS
	FRAIS DIRECTS
LOCATION DE SALLE	0,00 €
LOCATION DE MOBILIER (tables, chaises, ...)	0,00 €
FRAIS DIVERS (sonorisation, ménage,...)	0,00 €
FEDERATION FCAISE DE SECOURISME	0,00 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	23,97 €
FRAIS POSTAUX (uniquement l'affranchissement)	100,55 €
SUJETS	666,66 €
INDEMNITES BRUTES DES INTERVENANTS (surveillant, correcteur, examinateur, jury)	1 379,98 €
CHARGES PATRONALES SUR REMUNERATIONS DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	158,36 €
FRAIS DE DEPLACEMENT DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	662,52 €
FRAIS DE REPAS & D'HEBERGEMENT DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	346,85 €
FRAIS RELATIFS AU PERSONNEL AFFECTE AU SERVICE CONCOURS (salaires + charges)	8 000,00 €
TOTAL DES FRAIS DIRECTS	11 338,89 €
TOTAL DES RECETTES	0,00 €
COUT TOTAL DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	11 338,89 €
COUT PAR LAUREAT (*[frais directs-recettes] / Nb de lauréats admis*)	**404,96 €**

Envoyé en préfecture le 24/05/2022
Reçu en préfecture le 24/05/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220520-DEL2022_25-DE